

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/07/2024
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de présents 13
Nombre de votants 14

Séance N° 05
22/07/2024
Délibération 054/8.1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mesdames GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, HENRIQUES Floriane, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, BILLET Sabine, HAMELIN Karine et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, HEMON Christian, ABU-AITA Maher, POUGEARD Pierre, GUILBAUD David

Absents excusés : Mr AVERTY Julien, Mme HA Christine, Mr CUVILLIER Jean-Claude, Mme MOURAIN Lisa, Mme PONTOIZEAU Fabienne

Absents : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoir : Mme PONTOIZEAU Fabienne a donné pouvoir à Mme BILLET Sabine

Mr HEMON Christian a été élu secrétaire

OBJET : Convention de partenariat dans le cadre du Festival Les Infantines

Madame le Maire expose que dans le cadre du festival « Les Infantines » qui a lieu tous les ans sur la commune de LE PERRIER, à destination des tout-petits et de leur famille, la communauté de Communes Océan-Marais de Monts organise des temps d'actions culturelles, de diffusion de spectacle vivant, de conférence liée à la parentalité et tout autre dispositif entrant dans le cadre d'actions destinées au jeune public.

La commune s'est engagée à mettre à disposition de l'équipe artistique la salle culturelle de l'espace du Marô (espace scénique et les loges nécessaires pour les artistes) ainsi que l'espace Bibliothèque du SIGNAL.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge le coût de diffusion d'une représentation du spectacle « Desnonimo » qui a eu lieu le Mercredi 16 octobre 2024 à 17h. Elle précise que la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts prend en charge les 7 autres représentations du spectacle.

Le Festival Les Infantines organisé tous les ans est un temps fort sur la commune où le spectacle vivant à destination des tout-petits et de leurs familles, ainsi qu'aux scolaires du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de prendre en charge le coût d'une diffusion, dont le montant sera établi dans la convention, pour la représentation du spectacle « Desnonimo » du Mercredi 16 octobre 2024.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signé au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr HEMON Christian

